

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-02-01

SEANCE DU Lundi 16 Février 2026

Date de la convocation : lundi 09 février 2026

L'an deux mil vingt-six le seize février, à 20H30, le Conseil d'administration de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 13

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LACAM Sébastien, RISPE Laurence, LOMBRAIL Sébastien, BELDA Laure, FORESTIÉ Edouard

Absentes excusées : 4

DEL RIO Sandy donne pouvoir à SERNY Philippe, GIRARD Natacha donne pouvoir à MAYMAT Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, BODOT Damlén

Absente non excusée : 1

DIAZ Sandrine

Monsieur LORMIERES Philippe été élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le budget principal de la Commune

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D.1612-1 ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;
- le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget principal de la commune ;
- le rapport de présentation du CFU 2025 ;
- l'avis du comptable public ;

Considérant

- que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;
- qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
- que le Conseil municipal doit se prononcer sur la gestion de l'ordonnateur et sur la tenue des comptes du comptable public ;

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal de la commune qui peut se résumer ainsi :

AR Prefecture

082-218299-1260210-222-021-BF

Reçu le 09/03/2026

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 048 495.62 €

Recettes : 1 247 676.73 €

Résultat de l'exercice : 199 181.11 €

Reprise résultats antérieurs : 100 302.01 €

Résultat de clôture : 299 483.12 €

Section d'investissement :

Dépenses : 614 181.95 €

Recettes : 725 913.28 €

Résultat de l'exercice : 111 731.33 €

Reprise résultats antérieurs : - 105 693.19 €

Résultat de clôture : 6 038.14 €

Restes à réaliser : 111 471.00 €

Résultat de clôture : 117 509.14 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025

Investissement : 117 509.14 €

Fonctionnement : 299 483.12 €

Résultat global de clôture : 416 992.26 €

Au vu de cette présentation, Monsieur le Maire propose :

- ✦ d'arrêter les résultats de l'exercice 2025 tels que présentés au CFU 2025,
- ✦ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire se retire de la séance.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✦ arrête les résultats de l'exercice 2025 tels que présentés au CFU 2025
- ✦ reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- ✦ constate la concordance entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public.
- ✦ dit que le résultat de l'exercice sera repris lors du vote du budget primitif 2026

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 17 février 2026.

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09 Jan 2026
et publication ou notification
du 17 février 2026
Le Maire,

Bernard PAILLARES

